

Modalités d'organisation de l'opération de fleurissement 2004

Rapporteur : Mme Françoise PRESSE, Vice-Présidente

AVIS			
Commission n° 10		Bureau	
séance du 28/01/04	favorable	séance du 18/02/04	favorable

Inscription budgétaire	
BP 2004 Imputation : chapitre 011.830	Montant : 30 000 €

I Bilan de l'opération 2003 et perspectives d'évolution à court et moyen terme

Suite à l'opération fleurissement 2003 qui s'est déroulée dans de bonnes conditions, la Commission environnement, au vu des résultats et enseignements de 2003, a décidé de proposer de reconduire l'opération en 2004 tout en anticipant sur les évolutions à mettre en place en 2005. Les objectifs sont de renforcer progressivement les actions de sensibilisation vers des publics diversifiés pour des comportements plus respectueux de l'environnement de la part des participants et d'élargir la notion de fleurissement à celle d'embellissement.

Pour donner une identité stable à l'opération, il est envisagé de la maintenir à hauteur de 30 000 € en 2004 et de poursuivre la communication avec la charte graphique et l'accroche existantes.

II Opération 2004 : contenu, modalités d'organisation, partenariats à développer :

Reconduction d'un programme identique à celui de l'opération 2003, composé de :

- séances de projections de diaporamas
- formations théoriques et pratiques
- formation des enseignants et scolaires
- visites de réalisations sur le terrain
- jury du fleurissement
- formations d'automne
- voyage et visite d'un site ou événement emblématique

Poursuite des partenariats avec la Société d'Horticulture du Doubs (SHD) et le Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole (CFPPA).

Rencontres avec les professionnels du domaine dans la CAGB

Communication améliorée par l'édition en fin de premier trimestre d'une plaquette de présentation de l'opération.

Préparation dès 2004 d'actions nouvelles pour 2005 sur un ou plusieurs thèmes possibles (rencontres du fleurissement, promotion de la rose, réseau de villages botaniques au sein de la CAGB...)

A l'unanimité, le Conseil de Communauté valide :

- **le principe de reconduire l'opération fleurissement en 2004 à hauteur maximale de 30 000 €**
- **le renouvellement des partenariats avec la SHD et le CFPPA sur les bases respectives de 6 000 et 3 200 €**
- **l'autorisation du Président à signer les conventions, pièces administratives ou financières correspondantes.**

Pour extrait conforme,

Le Président